



**Priorités d'intervention pour l'année 2016-2017 de
la MRC de Rouville**

**Adoptée par la résolution numéro 16-08-10078
du conseil de la MRC de Rouville le 3 août 2016**

Priorités d'intervention pour l'année 2016--2017

A- Contribuer au développement des secteurs touristiques, agrotouristiques et industriels

- stimuler et soutenir l'émergence de projets entrepreneuriaux sur le territoire (incluant les entreprises d'économie sociale);
- accompagner les entrepreneurs dans leurs projets à tous les stades du développement de leur entreprise;
- favoriser la rétention et l'expansion des entreprises existantes dans ces secteurs d'activités;
- accentuer le positionnement et le développement du tourisme et de l'agrotourisme notamment par la promotion;
- mettre en œuvre le SADR entré en vigueur en 2015 (répondre aux besoins en développement économique exprimés par la MRC et les municipalités).

B- Contribuer, par le développement économique, commercial et social, à l'amélioration des services à la population et de l'attractivité de la MRC de Rouville

- contribuer au développement et au maintien d'une gamme adéquate de commerces, services et équipements en concertation avec les municipalités du territoire;
- favoriser le développement des commerces, services et équipements d'envergure régionale ou supra-locale dans un esprit de complémentarité et de cohésion;
- mettre en œuvre le SADR, particulièrement en ce qui a trait à la structure urbaine et aux besoins exprimés.

C- Poursuivre la mobilisation au sein des communautés et favoriser la concertation

- œuvrer dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et du Plan stratégique de la MRC de Rouville;
- favoriser l'émergence de projets et d'initiatives en matière de développement économique, social et communautaire à l'échelle locale et supra-locale.

D- Positionner l'agriculture comme force et vecteur majeur de développement

- soutenir le dynamisme de l'agriculture qui est à la base du développement industriel, commercial et touristique de la MRC;
- mettre en œuvre le PDZA;
- maintenir l'aide à la relève agricole.

E- Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC

- répondre à toute opportunité en matière de développement (au sens large);
- obtenir le consensus au sein des maires.

Ces priorités ont été établies suite aux exercices précédents de concertation dans le cadre du Plan stratégique de la MRC de Rouville et du SADR. Elles découlent également de la mise en œuvre du PALÉE et du Plan de travail de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (anciennement du pacte rural 2014-2019). **Elles ne sont pas présentées par ordre d'importance.**

L'accompagnement des entrepreneurs, le financement et la formation (contenus dans la Politique de soutien aux entreprises) constituent des composantes importantes à considérer dans chaque action ou projet réalisé dans le cadre des priorités retenues.